

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 avril 2023

*Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?*

**Déclaration du groupe CFTC**

L'été dernier et ce début de printemps nous ont rappelé cruellement que le climat est dérégulé pour longtemps et il impacte notre vie quotidienne mais aussi la vie dans les entreprises. La santé au travail n'est encore que très peu abordée sous cet angle. Pourtant, même si nous manquons de données en lien avec le climat, nombre d'accidents du travail y sont déjà liés et le seront à l'avenir. L'allongement de la durée du travail ne nous permet plus de privilégier la réparation au détriment de la prévention.

Quelle prise de conscience et quels apprentissages collectifs dans cet avis ! un grand merci à Jean-François Naton et à l'ensemble de la Commission Travail Emploi, sa Présidente et ses administrateurs pour ce nécessaire travail de fond. La CFTC adhère au décroisement du système de santé, à la revendication d'un monde professionnel plus juste et plus sobre, et à son lien au sens du travail : sujets d'actualité s'il en est...

Nous croyons que les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer – ne serait-ce qu'en inscrivant la santé-environnement dans le Code du Travail : reconnaître la canicule en tant qu'intempérie est une première étape. La CFTC soutient également l'utilisation des excédents de la branche Accidents du travail – Maladies professionnelles.

L'évolution climatique, ses répercussions sur les conditions de travail et les inégalités qu'elle porte en germe, nous demande de répondre ensemble, syndicats de salariés et organisations patronales.

Notre histoire sociale montre que nous avons déjà su le faire.

Mais ce qui importe à nos yeux, c'est de donner ou redonner la parole aux salariés. Traiter du risque environnemental, c'est d'abord les écouter, dans leur expérience, et rendre au dialogue social son formidable rôle de promoteur du progrès.

La CFTC est attachée au Document unique d'évaluation des risques professionnels. Effectivement rempli, harmonisé pour toutes les entreprises, avec une data centralisée et sécurisée, il devient un levier fondamental de prévention voire d'attractivité.

« Nous marchons alors que nous devrions courir » d'après le président du GIEC. **La CFTC regrette que cette urgence ne soit pas suffisamment mise en avant dans le texte mais a voté en faveur de l'avis.**